DEPARTEMENT DE LA CHARENTE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Délibération n°2024.02.10 B

Aménagement de locaux tertiaires situés 3 Boulevard Artigalas à Angoulême : demande de co-financement

LE PREMIER FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2024

Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: 27 Nombre de présents: 26 Nombre de pouvoirs: 1 Nombre d'excusés: 0

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT.

Ont donné pouvoir :

Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_10B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024 Publication : 12/02/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.02.10 B

Rapporteur : Gérard DEZIER

AMENAGEMENT DE LOCAUX TERTIAIRES SITUES 3 BOULEVARD ARTIGALAS A ANGOULEME: DEMANDE DE CO-FINANCEMENT

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17: Partenariats

Par délibération n°2023.06.086B le bureau communautaire du 1^{er} juin 2023, GrandAngoulême a approuvé le programme de réhabilitation du bâtiment situé au 3 boulevard Artigalas à Angoulême.

Dans le cadre de sa stratégie immobilière, GrandAngoulême a acquis des locaux situés au 3 rue Artigalas à Angoulême le 30 juillet 2019. Ce bâtiment est constitué d'une surface d'environ 250 m² au R+1, de surfaces de bureaux en RDC et d'espaces de stockage de 2 396 m² répartis en rdc et sous-sol, soit un total de surface de 2 646 m².

Immédiatement occupé au rez de chaussée et dans les niveaux inférieurs par le service de la régie patrimoine pour centraliser ses stocks, quelques travaux ont été effectués pour accueillir les agents dans des conditions convenables.

Les travaux de rénovation de la toiture ont eu lieu pendant la période estivale 2023 afin de permettre de louer le niveau R+1, d'environ 250 m² à la société publique locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA).

Ce programme est réalisé en deux étapes comme évoqué dans la précédente délibération du 1^{er} juin dernier :

- 1- Rénovation de la toiture (réception effectuée)
- 2- Aménagement du R+1 (début des travaux estimatif fin du 1^{er} semestre 2024 pour une durée de 1 an)

La mission de maitrise d'œuvre est réalisée par l'Atelier Neyrat Michelet.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_10B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024 Publication : 12/02/2024

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Prestations de services	3 779,80 €	Etat DSIL 2024	224 651,00 €	50 %
Travaux	285 052,50 €	Etat Fond vert	134 790,00 €	30 %
Maitrise d'Œuvre	50 413,54 €	GrandAngoulême autofinancement	89 861,00 €	20 %
Remplacement de la chaudière	100 000,00 €			
Divers	10 056,06 €			
TOTAL	449 302 €	TOTAL	449 302 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la Région, l'Etat, l'Europe et le Département.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240201-2023_02_10B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024 Publication : 12/02/2024